

## W. E. HILL &amp; SONS. Cire de conservation.

Numéro de version : 2.0  
Remplace la version de : 2021-06-02 (1)Révision : 2021-06-15  
Première version : 2021-06-02

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identifiant du produit
- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Nom commercial                  | <u>W. E. HILL &amp; SONS. Cire de conservation.</u> |
| Numéro d'enregistrement (REACH) | Non pertinent (mélange).                            |
| Numéro CAS                      | non pertinent (mélange)                             |
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Utilisations pertinentes identifiées | Utilisation par les consommateurs (ménages privés)<br>Cires |
|--------------------------------------|---|
- 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité
- |   |  |
|---|--|
| Barnes et Mullins Ltée,<br>Unité 14, Mile Oak Ind Estate,<br>SY10 8GA Oswestry, Shropshire<br>Royaume-Uni | Téléphone : 0044 (0)1691 652449<br>Télécopie : 0044 (0)1691 655582 |
| e-mail (personne compétente)  | Mark.taylor@bandm.co.uk  |
- 1.4 Numéro de téléphone d'urgence
- Voir ci-dessus ou au centre d'information toxicologique le plus proche.

## SECTION 2 : Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
- Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement n° 1272/2008/CE.
- 2.2 Éléments d'étiquette
- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
- Non requis.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme PBT ou vPvB.

## W. E. HILL &amp; SONS. Cire de conservation.



## SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

## 3.1 Substances

Non pertinent (mélange).

## 3.2 Mélanges

Description du mélange

Ingrédients dangereux					
Nom de la substance	Identifiant	% en poids	Classification selon SGH	Pictogrammes	Remarques
distillats (pétrole), hydrotraités lumière	Numéro CAS 64742-47-8  CE N° 265-149-8  Numéro d'index 649-422-00-2	25 – < 50	Toxicité asp. 1 / H304		SGH-HC
Acide sulfurique, mono- Esters d'alkyle en C12-18, sels de sodium	Numéro CAS 68955-19-1  CE N° 273-257-1	1 – < 10	Irritant pour la peau 2 / H315 Lésion oculaire 1 / H318 Toxicité aquatique chronique 3 / H412		-

Remarques

SGH- Classification harmonisée (la classification de la substance correspond à l'entrée dans la liste selon

HC: 1272/2008/CE, Annexe VI)

Nom de la substance	Limites de conc. spécifiques	Facteurs M	A MANGÉ	Voie d'exposition
Acide sulfurique, mono-C12- Esters 18-alkyliques de sodium sels	Lésion oculaire 1 ; H318 : C ≥ 20 % Irritation oculaire 2 ; H319 : 10 % ≤ C < 20 %	-	-	-

## SECTION 4 : Premiers secours

## 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

Dans tous les cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après inhalation

Fournir de l'air frais.

Suite à un contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

## W. E. HILL & SONS. Cire de conservation.

---

Suite au contact visuel

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

Notes pour le médecin

Aucun.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucun.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, poudre extinctrice, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux : Section 10.

Produits de combustion dangereux

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Conserver les contenants au frais avec de l'eau pulvérisée.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie en fonction de l'environnement de l'incendie.

Ne laissez pas les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Recueillir séparément les eaux d'extinction contaminées.

Combattez l'incendie avec les précautions habituelles et à une distance raisonnable.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

porter un appareil respiratoire autonome

## W. E. HILL & SONS. Cire de conservation.

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non urgentiste

Aérer la zone affectée.

Port d'un équipement de protection approprié (y compris les équipements de protection individuelle mentionnés au point 8 de la fiche de données de sécurité) pour éviter toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.

Pour les intervenants d'urgence

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/pulvérisations/gaz.

#### 6.2 Précautions environnementales

Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Conservez l'eau de lavage contaminée et éliminez-la.

Si la substance a pénétré dans un cours d'eau ou un égout, informez-en l'autorité responsable.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils sur la façon de nettoyer un déversement

Recueillir les déversements.

Matériau absorbant (par exemple sable, terre de diatomées, liant acide, liant universel, sciure de bois, etc.).

Techniques de confinement appropriées

Utilisation de matériaux adsorbants.

Autres informations relatives aux déversements et rejets

Placer dans des conteneurs appropriés pour l'élimination.

Aérer la zone affectée.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Produits de combustion dangereux : voir rubrique 5.

Équipement de protection individuelle : voir rubrique 8.

Matières incompatibles : voir rubrique 10.

Considérations relatives à l'élimination : voir section 13.

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Mesures de prévention des incendies ainsi que de la production d'aérosols et de poussières

Utiliser une ventilation locale et générale.

Tenir à l'écart de toute source d'inflammation - Ne pas fumer.

Notes/détails spécifiques

Aucun.

Mesures de protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## W. E. HILL & SONS. Cire de conservation.

### Conseils en matière d'hygiène générale du travail

Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après utilisation.

Une protection cutanée préventive (crèmes/pommades barrières) est recommandée.

Retirez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones de restauration.

## 7.2 Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités

### Risques d'inflammabilité

Aucun.

### Substances ou mélanges incompatibles

Matières incompatibles : voir rubrique 10.

Protéger contre l'exposition externe, telle que

chaleur, gel

Prise en compte d'autres conseils

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

### Exigences en matière de ventilation

Assurer une ventilation suffisante.

### Conceptions spécifiques pour locaux ou cuves de stockage

Conserver le récipient hermétiquement fermé et dans un endroit bien ventilé.

Restez au frais.

### Compatibilités d'emballage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

## 7.3

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune information disponible.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom du sous-position	Numéro CAS	Fin-indiquer	Seuil niveau d	Protection objectif, itinéraire de exposition	Utilisé dans	Délai d'exposition
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-18, sodium sels	68955-19-1	DNEL	285 mg/m <sup>3</sup>	humain, inhalatory	travailleur (industrie)	chronique - effets systémiques
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-18, sodium sels	68955-19-1	DNEL	4 060 mg/kg pc/jour	humain, cutané	travailleur (industrie)	chronique - système-effets ic

## W. E. HILL &amp; SONS. Cire de conservation.

PNEC pertinentes des composants du mélange				
Nom de la substance	Numéro CAS	Point final	Niveau de seuil	Comportement environnemental partie
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-18, sels de sodium	68955-19-1	PNEC	0,098 mg/l	eau douce
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-18, sels de sodium	68955-19-1	PNEC	0,01 mg/l	eau de mer
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-18, sels de sodium	68955-19-1	PNEC	6,8 mg/l	station d'épuration des eaux usées (STP)
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-18, sels de sodium	68955-19-1	PNEC	3,45 mg/kg	sédiment d'eau douce
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-18, sels de sodium	68955-19-1	PNEC	0,345 mg/kg	sédiment marin
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-18, sels de sodium	68955-19-1	PNEC	0,631 mg/kg	sol

## 8.2 Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipements de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter une protection des yeux/du visage. (EN 166).

Protection des mains

Gants de protection		
Matériel	Épaisseur du matériau	Les temps de la percée du gant matériel
aucune information disponible	-	-

Portez des gants adaptés.

Des gants de protection chimique testés selon la norme EN 374 sont adaptés.

Vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité avant utilisation.

Si vous souhaitez réutiliser les gants, nettoyez-les avant de les retirer et aérez-les bien.

Pour des usages particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance aux produits chimiques des gants de protection mentionné ci-dessus avec le fournisseur de ces gants.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.

Type : A (contre les gaz et vapeurs organiques avec un point d'ébullition > 65 °C) , code couleur : Marron).

Contrôles de l'exposition environnementale

Utiliser un récipient approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## W. E. HILL &amp; SONS. Cire de conservation.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base	
	État physique	liquide
	Couleur	non déterminé
	Odeur	caractéristiques
	Point de fusion/point de congélation	non déterminé
	Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et ébullition gamme	non déterminé
	Inflammabilité	ce matériau est combustible, mais ne s'enflamme pas facilement
	Limite d'explosivité inférieure et supérieure	non déterminé
	Point d'éclair	non déterminé
	Température d'auto-inflammation	non déterminé
	Température de décomposition	non pertinent
	pH (valeur)	non déterminé
	Viscosité cinématique	>20,5 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C
	Viscosité dynamique	non déterminé
	Solubilité(s)	
	Solubilité dans l'eau	non miscible en aucune proportion
	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé
	Pression de vapeur	non déterminé
	Densité et/ou densité relative	
	Densité	non déterminé
	Densité de vapeur relative	les informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
	Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
9.2	Autres informations	
	Informations relatives aux risques physiques cours	classes de danger selon le SGH (dangers physiques) : non pertinent
	Autres caractéristiques de sécurité	il n'y a pas d'informations supplémentaires

## W. E. HILL &amp; SONS. Cire de conservation.

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Ce matériau n'est pas réactif dans des conditions ambiantes normales.

## 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans des conditions ambiantes normales et dans des conditions de stockage et de manipulation prévues de température et de pression.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

## 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

## 10.5 Matériaux incompatibles

Il n'y a pas d'informations supplémentaires.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux raisonnablement prévisibles résultant de l'utilisation, du stockage ou du déversement et le chauffage ne sont pas connus.

Produits de combustion dangereux : voir rubrique 5.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Procédure de classification

Sauf indication contraire, la classification est basée sur :

Ingrédients du mélange (formule d'additivité).

Classification selon le SGH (1272/2008/CE, CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement n° 1272/2008/CE.

Toxicité aiguë

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Les données de test ne sont pas disponibles pour le mélange complet.

Nom de la substance	Numéro CAS	Expos- bien itinéraire	Fin- indiquer	Méthode	des espèces de valeur	Source	Pas fr	
distillats (pétrole), léger hydrotraité	64742-47- 8	oral	LD0	>5 000 mg/kg	rat	OCDE Ligne directrice 420	ECHA	lire - acro ss



## W. E. HILL &amp; SONS. Cire de conservation.

Nom de la substance	Numéro CAS	Expos- bien itinéraire	Fin- indiquer	Méthode	des espèces de valeur	de valeur	Source	Pas fr
distillats (pétrole), léger hydrotraité	64742-47- 8	dermique	LD0	>2 000 mg/kg	lapin	OCDE Ligne directrice 402	ECHA	lire - acro ss
Acide sulfurique, mono- Esters d'alkyle en C12-18, sels de sodium	68955-19- 1	oral	DL50	4 010 mg/kg	rat	-	ECHA	-
Acide sulfurique, mono- Esters d'alkyle en C12-18, sels de sodium	68955-19- 1	dermique	LD0	>2 000 mg/kg	rat	-	ECHA	lire - acro ss

## Corrosion/irritation cutanée

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

## Sensibilisation cutanée

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

## Sensibilisation respiratoire

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

## Mutagénicité des cellules germinales

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

## Cancérogénicité

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

## Toxicité pour la reproduction

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

## W. E. HILL & SONS. Cire de conservation.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La classification n'a pas pu être établie car :

Les données sont manquantes, non concluantes ou concluantes mais pas suffisantes pour la classification.

Risque d'aspiration

Ne doit pas être classé comme présentant un danger d'aspiration.

### 11.2 Informations sur d'autres dangers

Il n'y a pas d'informations supplémentaires.

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique (aiguë)

Les données de test ne sont pas disponibles pour le mélange complet.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom du sous-position	Numéro CAS	Expos des points	finaux-bien temps	Valeur	Espèces	Méthode	Source
distillats (pétrole-roleum), légers hydrotraités	64742-47-8	LL50	96 h	2 – 5 mg/l	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus monbaiser)	OCDE Ligne directrice 203	ECHA
distillats (pétrole-roleum), légers hydrotraités	64742-47-8	EL50	48 h	1,4 mg/l	daphnie magna	OCDE Ligne directrice 202	ECHA
Acide sulfurique, mono-C12-18-esters d'alkyle, sels de sodium	68955-19-1	CL50	96 h	1,3 mg/l	poisson zèbre (Danio rerio)	OCDE Ligne directrice 203	ECHA
Acide sulfurique, mono-C12-18-esters d'alkyle, sels de sodium	68955-19-1	EC50	48 h	2,8 mg/l	daphnie magna	OCDE Ligne directrice 202	ECHA
Acide sulfurique, mono-C12-18-esters d'alkyle, sels de sodium	68955-19-1	ErC50	72 h	20 mg/l	algues (Desmodesmus subspicatus)	Méthode UE C.3	ECHA
Acide sulfurique, mono-C12-18-esters d'alkyle, sels de sodium	68955-19-1	EbC50	72 h	14 mg/l	algues (Desmodesmus subspicatus)	Méthode UE C.3	ECHA

## W. E. HILL &amp; SONS. Cire de conservation.

## Toxicité aquatique (chronique)

Les données de test ne sont pas disponibles pour le mélange complet.

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom du sous-position	Numéro CAS	Expos des points finaux-bien temps	Valeur	Espèces	Méthode	Source	
distillats (pétrole- roleum), légers hydrotraités	64742-47-8	EL50	21 jours	0,81 mg/l de daphnie magna	OCDE Ligne directrice 211	ECHA	
distillats (pétrole- roleum), légers hydrotraités	64742-47-8	Loël	21 jours	1,2 mg/l	daphnie magna	OCDE Ligne directrice 211	ECHA
Acide sulfurique, mono-C12-18- esters d'alkyle, sels de sodium	68955-19-1	EC50	3 h	680 mg/l	activé boues d'épuration à prédominance domestique	Méthode UE C.11	ECHA
Acide sulfurique, mono-C12-18- esters d'alkyle, sels de sodium	68955-19-1	NOEC	72 h	3 mg/l	algues (Desmod- esmus sub- (spicatus)	Méthode UE C.3	ECHA
Acide sulfurique, mono-C12-18- esters d'alkyle, sels de sodium	68955-19-1	taux de croissance (ErCx) 10%	72 h	7,6 mg/l	algues (Desmod- esmus sub- (spicatus)	Méthode UE C.3	ECHA
Acide sulfurique, mono-C12-18- esters d'alkyle, sels de sodium	68955-19-1	croissance (Eb- Cx) 10%	72 h	6,4 mg/l	algues (Desmod- esmus sub- (spicatus)	Méthode UE C.3	ECHA

## 12.2 Persistance et dégradabilité

## Dégradabilité des composants du mélange

Nom de substance	Numéro CAS	Processus	Dégradation taux	Temps	Méthode	Source
Acide sulfurique, mono-C12-18- esters d'alkyle, sels de sodium	68955-19-1	dioxyde de carbone- génération d'idées	93 %	28 d	Méthode UE C.4-C	ECHA

## Biodégradation

Aucune donnée disponible.

## Persistance

Aucune donnée disponible.

## W. E. HILL &amp; SONS. Cire de conservation.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Les données de test ne sont pas disponibles pour le mélange complet.

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	Numéro CAS	BCF	Log KOW
Acide sulfurique, mono-C12-18-esters d'alkyle, sels de sodium	68955-19-1	-	≤-2,1 (20 °C)

## 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme PBT ou vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

## 12.7 Autres effets indésirables

Les données ne sont pas disponibles.

## Remarques

Wassergefährdungsklasse, WGK (classe de danger pour l'eau) : 2

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Informations relatives à l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter à l'égout.

Traitement des déchets de conteneurs/emballages

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Manipulez les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même.

## Remarques

Veuillez tenir compte des dispositions nationales ou régionales pertinentes.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	non attribué
14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4 Groupe d'emballage	-
14.5 Risques environnementaux	-

## W. E. HILL &amp; SONS. Cire de conservation.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur -

14.7 Transport maritime en vrac selon l'OMI  
instruments -

## SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou mélange

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Nom	Nom selon l'inventaire	Numéro CAS	Restriction
distillats (pétrole), hydrotraités lumière	ce produit répond aux critères de classification conformément au règlement N° 1272/2008/CE	-	R3

## Légende

R3 1. Ne doit pas être utilisé dans :

- les articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur au moyen de différentes phases, par exemple dans les lampes décoratives et les cendriers,
- des trucs et des blagues,
- les jeux pour un ou plusieurs participants, ou tout article destiné à être utilisé comme tel, même présentant des aspects décoratifs,

2. Les articles non conformes au paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.

3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, sauf si requis pour des raisons fiscales, ou un parfum, ou les deux, s'ils :

- peut être utilisé comme combustible dans les lampes à huile décoratives destinées au grand public, et
- présentent un danger d'aspiration et sont étiquetés H304.

4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes aux la norme européenne sur les lampes à huile décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).

5. Sans préjudice de la mise en œuvre d'autres dispositions de l'Union relatives à la classification, à l'étiquetage et à la

Lors de l'emballage des substances et des mélanges, les fournisseurs doivent s'assurer, avant la mise sur le marché, que les exigences suivantes sont respectées :

- a) les huiles lampantes, étiquetées avec H304, destinées à être vendues au grand public sont visibles, lisibles et indélébiles marqué comme suit : « Gardez les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants » ; et, d'ici le 1er décembre 2010, « Juste « Une gorgée d'huile de lampe – ou même le fait de sucer la mèche d'une lampe – peut entraîner des lésions pulmonaires potentiellement mortelles » ;
- (b) les liquides pour allume-feu, étiquetés H304, destinés à être vendus au grand public sont lisibles et indélébiles marqué le 1er décembre 2010 comme suit : « Une simple gorgée de liquide d'allumage peut entraîner des lésions pulmonaires potentiellement mortelles » ;
- (c) les lampes à huile et les allume-feu pour barbecue, étiquetés H304, destinés à être vendus au grand public sont conditionnés dans récipients noirs opaques ne dépassant pas 1 litre au 1er décembre 2010.;

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste candidate

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Directive Seveso

Non attribué.

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques équipements électroniques (RoHS)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

## W. E. HILL & SONS. Cire de conservation.

Règlement sur la commercialisation et l'utilisation des précurseurs d'explosifs

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Règlement sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Règlement concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux (PIC)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Règlement sur les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

Aucune évaluation de la sécurité chimique des substances contenues dans ce mélange n'a été réalisée.

## SECTION 16 : Autres informations

Indication des modifications (fiche de données de sécurité révisée)

Section	Entrée précédente (texte/valeur)	Entrée réelle (texte/valeur)
2.1	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) : Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au règlement n° 1272/2008/CE.
2.1	-	Classification: changement dans la liste (table)
2.2	Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) : Non requis.
2.2	Mot d'avertissement : danger	-
2.2	Pictogrammes	-
2.2	-	Pictogrammes: changement dans la liste (table)
2.2	-	Mentions de danger : changement dans la liste (table)
2.2	-	Conseils de prudence : changement dans la liste (table)
2.2	Fermeture de sécurité enfant : Oui	-
2.2	Avertissement tactile de danger : Oui	-
2.2	Ingrédients dangereux devant être étiquetés : distillats légers (pétrole), hydrotraités	-

## W. E. HILL &amp; SONS. Cire de conservation.

Section	Entrée précédente (texte/valeur)	Entrée réelle (texte/valeur)
2.2	Étiquetage des colis dont le contenu ne correspond pas dépasser 125 ml	-
2.2	Mot d'avertissement : danger	-
2.2	-	Pictogramme(s) de danger : changement dans la liste (table)
2.2	-	Mentions de danger : changement dans la liste (table)
2.2	-	Conseils de prudence : changement dans la liste (table)
2.2	Contient: distillats légers (pétrole), hydrotraités	-
3.2	-	Ingrédients dangereux : changement dans la liste (table)
15.1	-	Restrictions selon REACH, Annexe XVII : changement dans la liste (table)

## Abréviations et acronymes

Abrév.	Descriptions des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures  par voies navigables intérieures)
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
Aquatic Chron-ic	Dangereux pour le milieu aquatique – danger chronique
Tox. asp.	Risque d'aspiration
A MANGE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service (service qui maintient la liste la plus complète des substances chimiques)
CLP	Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DGR	Règlement sur les marchandises dangereuses (voir IATA/DGR)
DNEL	Niveau dérivé sans effet
EbC50	≡ CE50 : dans cette méthode, concentration de la substance d'essai qui entraîne une réduction de 50 % soit la croissance (EbC50) soit le taux de croissance (ErC50) par rapport au témoin
EC50	Concentration efficace 50 %. La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée provoquant 50 % de changements dans la réponse (par exemple sur la croissance) pendant un intervalle de temps spécifié

## W. E. HILL &amp; SONS. Cire de conservation.

Abrév.	Descriptions des abréviations utilisées
CE N°	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et la liste NLP) est la source du numéro CE à sept chiffres, un identifiant des substances disponibles dans le commerce au sein de l'UE (Union européenne)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EL50	Chargement effectif 50 % : le EL50 correspond au taux de chargement requis pour produire une réponse en 50 % des organismes testés
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées
ErC50	≡ CE50 : dans cette méthode, concentration de la substance d'essai qui entraîne une réduction de 50 % soit la croissance (EbC50) soit le taux de croissance (ErC50) par rapport au témoin
Barrage oculaire.	Gravement nocif pour les yeux
Irritation des yeux	Irritant pour les yeux
SGH	« Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » développé par les États-Unis Nations
IATA	Association du transport aérien international
IATA/DGR	Règlement sur les marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA)
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
indice Non	Le numéro d'index est le code d'identification attribué à la substance dans la partie 3 de l'annexe VI du règlement (CE) n° 1272/2008.
CL50	Concentration létale 50 % : la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée provoquant 50 % de létalité pendant un intervalle de temps spécifié
DL50	Dose létale 50 % : la DL50 correspond à la dose d'une substance testée provoquant une létalité de 50 % pendant un intervalle de temps déterminé
LL50	Lethal Loading 50 % : le LL50 correspond au taux de charge provoquant une létalité de 50 %
Loël	Niveau d'effet observé le plus bas
logarithme de Koe	n-octanol/eau
PNL	Ce n'est plus du polymère
NOEC	Concentration sans effet observé
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
ATTEINDRE	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
Peau Corr.	Corrosif pour la peau
Irritant pour la peau	Irritant pour la peau
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable



## W. E. HILL & SONS. Cire de conservation.

### Références bibliographiques clés et sources de données

Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

Transport de marchandises dangereuses par route, rail et voie navigable (ADR/RID/ADN).

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).

Règlement sur les marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA).

### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques.

Risques pour la santé.

Risques environnementaux.

La méthode de classification du mélange est basée sur les ingrédients du mélange (formule d'additivité).

### Liste des phrases pertinentes (code et texte intégral comme indiqué aux chapitres 2 et 3)

Code	Texte
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions oculaires.
H412	Nocif pour la vie aquatique, entraîne des effets à long terme.

### Responsable de la fiche de données de sécurité

CSB GmbH  
Rue Düsseldorf 113  
47809 Krefeld, Allemagne

Téléphone : +49 (0) 2151 - 652086 - 0  
Télécopie : +49 (0) 2151 - 652086 - 9 E-  
mail : [info@csb-online.de](mailto:info@csb-online.de) Site  
Internet : [www.csb-online.de](http://www.csb-online.de)

### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances.

Cette FDS a été compilée et est uniquement destinée à ce produit.